ENVIRONNEMENT

La rénovation énergétique s'ouvre à tous les foyers

L'aide aux travaux de rénovation énergétique des logements de particuliers va être étendue. Voilà ce qu'il faut savoir.

« Le montant de la prime dépendra du niveau de revenus et sera plus élevé pour les foyers modestes que pour les foyers aisés », indique le gouvernement.

MaPrimeRenov sera étendue à l'ensemble des ménages français dès le 1er janvier 2021, a annoncé le Premier ministre lors de l'annonce du plan de relance dévoilé jeudi dernier.

QUEL EST LE MONTANT MAXIMUM DE LA PRIME ?

Les barèmes, selon les travaux disponibles, devraient être connus d'ici le 1er octobre mais ils devraient être sensiblement équivalents à ceux actuellement en vigueur. Pour le moment, le montant de la prime se situe dans la limite de 20 000 euros par logement, à utiliser sur une période de cinq ans. La ministre déléguée au Logement Emmanuelle Wargon, a expliqué que *« quatre catégories seront créées selon le niveau de revenus et nous serons bien plus généreux avec les foyers les plus*

À QUI EST OUVERTE CETTE PRIME ?

MaPrimeRénov' va être ouverte aux propriétaires bailleurs mais aussi aux copropriétaires pour les travaux des parties communes.

QUELS TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

La liste devrait être la même qu'auparavant : chaudière à granulés, le chauffage solaire, la ventilation double flux, l'isolation des murs, l'audit énergétique.

QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE ?

Pour faire la demande, il faut se rendre sur le site MaPrimeRénov et renseigner quelques informations : revenus, type de logement, travaux souhaités. Il est possible de faire une simulation sur le site : faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides. Il est nécessaire d'attendre la confirmation de l'Anah pour commencer les travaux. Une fois qu'ils seront réalisés, la facture doit être renseignée sur le site de la prime afin de recevoir le montant de l'aide, et il faudra ensuite payer les travaux auprès de l'entreprise choisie au préalable.

JUSQU'À QUAND EST-ELLE ÉLARGIE ?

La prime élargie devrait être valable jusqu'en 2022. Cependant, le budget est de deux milliards donc ce seront les premières demandes qui vont être traitées en priorité sur le mode « premier arrivé, premier servi ». ■

UNE AIDE BEAUCOUP PLUS ACCESSIBLE

Ma Prime Rénov' a vu le jour au début de l'année 2020, avec la vocation pre-

modestes ».

La prime est cumulable avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme les Certificats d'économie d'énergie (CEE) ou l'éco-PTZ par exemple. Mais pas avec l'aide « Habiter Mieux Sérénité » de l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

mière de remplacer le crédit d'impôt transition énergétique. Elle consiste en une aide versée dès la fin des travaux, et réservée aux foyers modestes. Début 2020, le dispositif a attiré moins de 50 000 ménages, un rythme très inférieur aux 200 000 attendus par l'exécutif sur l'année. Pour expliquer ce manque d'intérêt, un rapport de la commission des Finances de l'Assemblée nationale pointait notamment du doigt « la grande complexité du dispositif », aux montants variables. Ma Prime Rénov' se veut donc une aide plus simple et plus accessible. Par exemple, versée à la fin des travaux, il n'est plus nécessaire d'attendre le décalage d'un an

Extrait du journal L Est Éclair - Mardi 08 septembre Page:54/55

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)